LOI TRAVAIL

Le 13 mai 2016

UNE SEULE ISSUE, LE RETRAIT !

Plus de 70% de la population est opposée à ce projet de loi ainsi qu'à l'utilisation du 49.3. Les salariés sont méprisés, les citoyens bafoués et leurs représentants ignorés. La CGT condamne ce déni de démocratie et la brutalité affichée par le gouvernement.

Les mobilisations et le rapport de force dans l'opinion publique ont contraint le gouvernement à proposer des retouches au projet de loi, pour tenter d'en minimiser les impacts, mais le compte n'y est toujours pas pour les salariés et pour la CGT.

Le projet demeure inacceptable, inamendable et doit être retiré.

Ce texte reste fidèle à son objectif de départ à savoir la primauté absolue donnée à l'accord d'entreprise sur la loi et les accords de branche. Cela aurait pour effet de faire voler en éclat le socle commun de protection et de garanties collectives pour tous les salariés et la mise en place d'autant de codes de travail qu'il existe d'entreprises pour imposer des normes défavorables … avec pour finalité, la mise en opposition entre les salariés et une course au dumping social au seul profit de la rentabilité financière des entreprises et des dividendes versés aux actionnaires.

Concourent à cette régression sociale :

- **les accords de développement et de maintien de l'emploi.**
- **l'assouplissement du licenciement économique.**
- **le référendum-chantage.**
- **la modulation du temps de travail sur trois ans...**

D'autres voies sont possibles par la mobilisation à l'exemple de celle des intermittents du spectacle qui a permis de gagner un accord qui rétablit des droits et en ouvre de nouveaux.

La CGT propose de négocier le Code du Travail du 21e siècle.

Pour nous, la modernisation du Code du travail ne peut se concevoir que visant à faire progresser le droit du travail et non pas à encourager ou à accompagner son dépérissement. L'évolution du droit du travail doit renforcer les droits des salariés en prenant en considération les enjeux liés à la transformation professionnelle et aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

La CGT JCDecaux appelle les salariés à la grève interprofessionnelle et à manifester le 17 et le 19 mai, partout en France, pour obtenir le retrait du projet de loi de casse du Code du Travail.

Voir l'info CGT, les accords JC Decaux, la Convention Collective… sur http://cgt-jcdecaux.fr/

Delegue Syndical Central CGT
Eric SYLARD

DSC Adjoint
Jean-Pierre VIAUD

AQUITAINE
Jean-Francisco MOURALINHO

AUVERGNE LIMOUSIN
Frédéric BULIDON

BRETAGNE PAYS LOIRE
Jean Pierre VIAUD

CENTRE
Christophe CLEMENT

COTE D'AZUR
Emmanuel MASSIMO
Jean-Paul ZAMMIT

IDF EST
Patrice DUDRAGNE

IDF NORD
José MAGALHAES

IDF OUEST
Thierry ARCHER

IDF PARIS
Jamil GHEZAL
Mirsad MEHANOVIC

LANGUEDOC
Jean-Christophe RAMOS
Lionel BODO

LORRAINE CHAMPAGNE ARDENNES
Jean Marc PAPIS
Gérard CHARPY

MAUREPAS
Alexandre RAMON
Michaël FERRIERE

MIDI PYRENEES
Patrick MIR

NORD PAS DE CALAIS
Eric SYLARD
Jean-Paul DUMOULIN

NORMANDIE
Thierry BRUNET

PLAISIR CLE ST PIERRE
Philippe VALCKE
Safa ASSOULI

PLAISIR STE APOLLINE
Mourad BOUCENNA
Alain FOUCHARD

PROVENCE ALPES
François PIROLI

RHONE ALPES
Patrick CHOMAT
Pascal DUPUIS